

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>07/08/2014</b>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <b>07/08/2014</b>	N° d'enregistrement <b>2014-0447</b>
--	---	---

### 1. Intitulé du projet

Défrichement de 2,76 hectares de peupleraie sur la commune de Montreuil, dans un objectif de restauration écologique de zone humide alluviale.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	Défrichement d'une superficie de 2.76 hectares

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le défrichement de 2.76 hectares de peupliers, situés sur le marais appartenant à la commune de Montreuil, a pour objectif la restauration écologique de cette zone humide alluviale. Suite à une convention de gestion signée avec la commune le 23 décembre 2008 (annexé à la demande), le Conservatoire d'espaces naturels 59/62, agréé par l'état et la région Nord-Pas-de-Calais, est gestionnaire du site. Un plan de gestion quinquennal a été établi afin d'orienter la gestion des parcelles concernées vers une préservation du patrimoine naturel présent. Le défrichement d'une partie des peupleraies (objet de la demande) représente l'opération majeure prévue dans le plan de gestion et indispensable pour restaurer et préserver la biodiversité inféodée à cette zone humide. Ce projet sera notamment financé par des fonds régionaux (Trame Verte et Bleue) et des fonds de l'Agence de l'eau Artois-Picardie dédiés à la restauration des zones humides.

## **4.2 Objectifs du projet**

La présence de la peupleraie limite et empêche l'expression des habitats naturels humides typiques des zones humides alluviales, habitats en forte régression dans notre région. Le défrichement a pour but de restaurer des habitats naturels ouverts à semi-ouverts typiques de ces zones humides et favoriser ainsi le maintien et l'installation des espèces inféodées. Suite à la convention de gestion, établie entre le Conservatoire d'Espaces Naturels et la commune de Montreuil, un plan de gestion a été réalisé et a mis en évidence la présence de 3 habitats d'intérêt communautaire au titre de la directive européenne Habitats/Faune/Flore, du scirpe des forêts (espèce végétale protégée en région au titre de l'arrêté du 01/04/1991), de la Gorge-bleue à miroir (annexe 1 de la directive européenne oiseaux) et de 15 autres espèces faunistique et floristique considérées comme patrimoniales de part leur statut de rareté et de menace à l'échelle régionale. Le défrichement de la peupleraie et le maintien d'un milieu ouvert représente l'opération principale prévue dans le plan de gestion pour étendre les habitats naturels et espèces inféodées aux zones humides alluviales. Le marais de Montreuil est également repris en tant que zone humide prioritaire dans la cartographie des zones humides remarquables du SDAGE Artois-Picardie. De plus, ce défrichement est une opération qui permettrait une ouverture paysagère sur les remparts de la ville de Montreuil, ce qui représente une préconisation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) "Montreuil-sur-Mer et Val de Canche" en cours d'élaboration. Ce défrichement a donc pour objectif principal la préservation du patrimoine naturel régional mais concourra aussi à l'ouverture paysagère selon les préconisations de l'AVAP.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Le défrichement sera réalisé par abattage puis débusquage ou câblage des grumes sur les secteurs peu portant et inaccessible par les engins. En effet, la nature très humide du sol ne permet pas l'accès des engins à l'ensemble des parcelles. La technique de câblage permettra également d'éviter une perturbation trop importante du milieu en évitant le passage répété d'engins. Les grumes seront donc câblées, puis débardées jusqu'à la zone de stockage. Des débardeurs classiques seront employés où cela s'avère réalisable. Les houppiers seront débités, laissés sur place et dans la mesure du possible récupérés pour faire du bois de chauffage. Le ramassage du bois issu des houppiers permettra également de restaurer plus facilement des milieux typiques de zones humides après l'exploitation. A noter que la station de Scirpe des forêts (protection régionale) se situe en dehors de la zone à défricher et ne sera donc pas impactée par les travaux. La coupe devrait s'étaler de juillet 2015 à septembre 2015, mais pourrait potentiellement s'étaler sur deux étés (juillet-septembre 2015 et 2016) en fonction des aléas climatiques et d'exploitation. Cette période estivale a été choisie car c'est l'unique moment où les parcelles et les chemins d'accès sont praticables. De même, à cette période la majeure partie des espèces faunistiques présentes ont terminé leurs cycles annuelles de reproduction (notamment pour l'avifaune). Les souches seront laissées sur place et scarifiées pour faciliter leur dégradation. Le milieu sera ensuite entretenu ouvert par fauche ou pâturage au profit des habitats et espèces typiques de zones humides.

A noter qu'une voie d'accès empierrée sera implantée en bordure de la D901 pour permettre aux engins d'accéder aux parcelles. Cette voie d'accès sera enlevée à la fin de l'exploitation et le terrain remis en état.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	2.76 ha

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de Montreuil, 62 170.  
Marais de Montreuil, lieu-dit Marais de la Ville.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 1 ° 77 ' 38 " E

Lat. 50 ° 46 ' 68 " N

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : plantation de peuplier

Règlement applicable à la zone du projet : Zone Naturelle Ni (partie du marais couvert par le PPRi)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II (310013699) " la basse vallée de la Canche et ses affluents en aval d'Hesdin" ZNIEFF de type I (310030085) : "Marais de la Nocq"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AVAP "Montreuil-su-Mer et Val de Canche" en cours d'élaboration
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	"Zone Humide Prioritaire" de la cartographie des zones humides
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR inondation Canche : Aléas fort d'inondations, réservé au champ d'expansion de crue. PPRI approuvé le 26/11/2003
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit N°62SI09 - site de Montreuil sur Mer et Val de Canche
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui à proximité (500 mètres) du site Natura 2000 FR3100491 "Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus/Saint Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil". Les espèces concernées sont les chiroptères.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aux abords du monument historique de la citadelle et des remparts de Montreuil. INSEE :62588 ; identifiant :588IN05

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'objectif du défrichement est de préserver et restaurer cette zone humide alluviale de la vallée de la Canche et les espèces associées ; il aura donc un impact positif sur la biodiversité et la continuité écologique de la vallée de la Canche à moyen terme.</p> <p>Lors du chantier, les impacts seront limités au maximum par l'utilisation de techniques adaptées (cablage) et la prise en compte des espèces présentes. Néanmoins, l'exploitation ne peut avoir lieu qu'en période estivale (juillet-août) et non en automne-hiver car c'est la seule période où l'exploitation des peupliers est techniquement réalisable.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération remplira pleinement les objectifs de l'AVAP par une ouverture du paysage sur les remparts de Montreuil et répondra à l'enjeu ZNIEFF, SAGE et TVB en favorisant les habitats et espèces de la vallée de la Canche. Elle n'aura également aucun impact négatif sur la gestion des crues, car elle permettra de restaurer une zone humide fonctionnelle jouant pleinement le rôle de zone d'expansion de crue en hiver et de soutien en période d'étiage des rivières l'été.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aléa d'inondation fort. Comme évoqué précédemment le défrichement vise à restaurer la fonctionnalité et la naturalité de cette zone humide alluviale. Elle jouera donc pleinement son rôle de zone d'expansion de crue en période hivernale. Il n'y aura donc pas d'impact négatif du défrichement sur la gestion des crues.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Uniquement la période d'exploitation forestière sera source de bruit pour le voisinage (engins et abbatage) mais les riverains seront préalablement prévenus par la commune.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le défrichement est fait dans un but de maintenir le milieu ouvert pour les habitats et espèces des zones humides alluviales (par fauche ou pâturage). De plus, les conditions stationnelles et les difficultés d'exploitation rendent la sylviculture irréalisable et inappropriée sur ce secteur.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Conservatoire d'espaces naturels, gestionnaire du site depuis 2008, a élaboré un plan de gestion quinquennal de cette zone humide alluviale afin de restaurer sa qualité écologique. Ce plan de gestion, qui représente l'équivalent d'une étude d'impact, nous fournit une connaissance environnementale approfondie du site et définit les opérations nécessaires à la restauration écologique du site dont l'abattage des peupliers. Cette opération a été murement réfléchie et l'ensemble des modalités techniques d'exploitation et de leurs impacts sur l'environnement ont été étudiés (notamment avec l'ONF) ce qui nous a permis d'aboutir à la solution technique la moins impactante pour l'environnement. Concernant le site Natura 2000 à proximité, les chiroptères peuvent potentiellement utiliser le marais en période estivale pour l'alimentation (les gîtes de reproduction étant au sein de la citadelle et de l'ancien tribunal). Or la mise en place de pâturage suite au défrichement est un élément favorisant la ressource alimentaire des chiroptères, via les insectes coprophages, et donc représentant un impact potentiellement favorable pour leur alimentation. De même, le CEN s'est entretenu avec la DREAL concernant l'AVAP (en cours d'élaboration) et il s'avère que le défrichement (objet de la demande) concourt pleinement à l'objectif d'ouverture paysagère de la vallée de la Canche préconisée par l'AVAP. Il permettra notamment de mettre en valeur les remparts de la commune de Montreuil. Enfin, celui-ci visant à restaurer la fonctionnalité de la zone humide et son rôle de zone d'expansion de crues, il n'aura aucun impact négatif sur la gestion des crues et sur la nature inondable de la zone. Les différents impacts du projets ayant été analysés en amont et se révélant être à moyen terme positifs : restauration de zone humide, préservation du patrimoine naturel régional, projet concourant aux objectifs de l'AVAP et zone dédiée à l'expansion des crues, il ne nous semble pas nécessaire d'effectuer une étude d'impact pour ce projet.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention de gestion commune de Montreuil/Conservatoires d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais</li> <li>- Délibération du conseil municipal de Montreuil, autorisant le CEN 59-62 a réalisé la demande de défrichement.</li> </ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lillers

le,

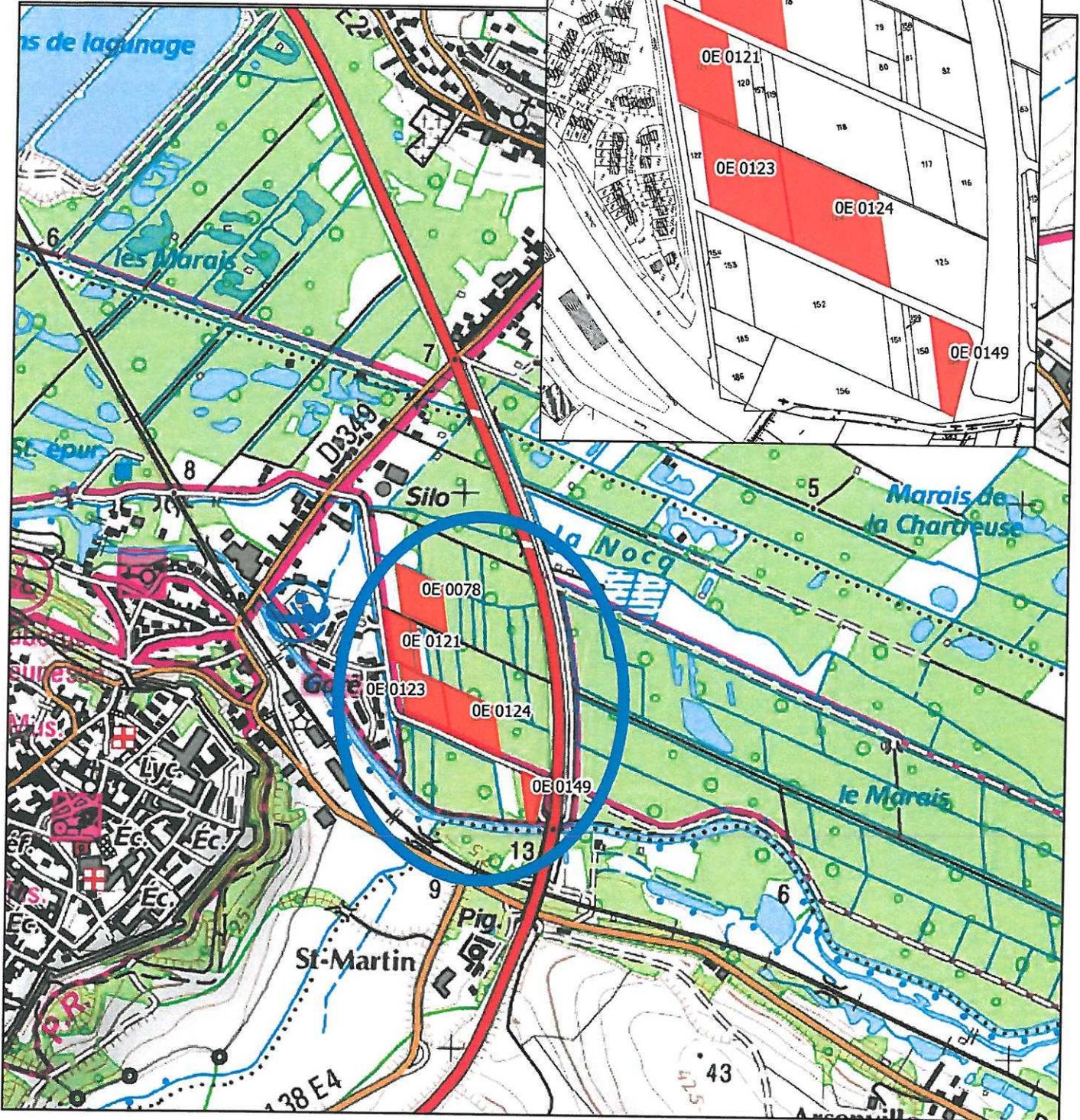
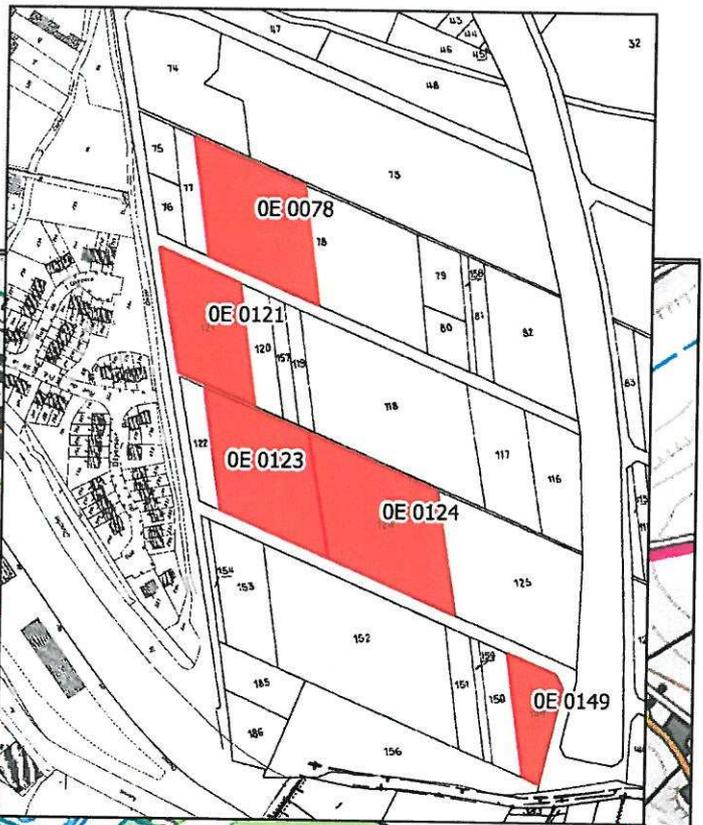
28 juillet 2014

Signature



Montreuil-sur-mer

Localisation des parcelles cadastrales concernées par la demande de défrichement



1:10 000

0 50 M

Parcelles concernées par le projet

Conservatoire d'espaces naturels Nord - Pas-de-Calais  
ppige  
Source :  
BD Parcellaire® (©IGN-Paris-2009)  
Fond de carte :  
Scan25® (©IGN-Paris-2009)  
Réalisation : CEN, 2014

Montreuil  
sur-mer

Localisation des prises de  
vue

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Photo 5

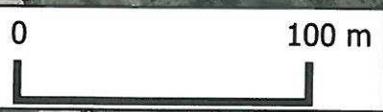
0E 0078

0E 0121

0E 0123

0E 0124

0E 0149



Source :  
BD Parcellaire©(©IGN-Paris-2006)  
Fond de carte :  
Aérodata France Copyright 2010©  
réalisation: CEN, 2014



*Illustration 1: Photographie n°1*



*Illustration 2: Photographie n°2*



*Illustration 3: Photographie n°3*



*Illustration 4: Photographie n°4*

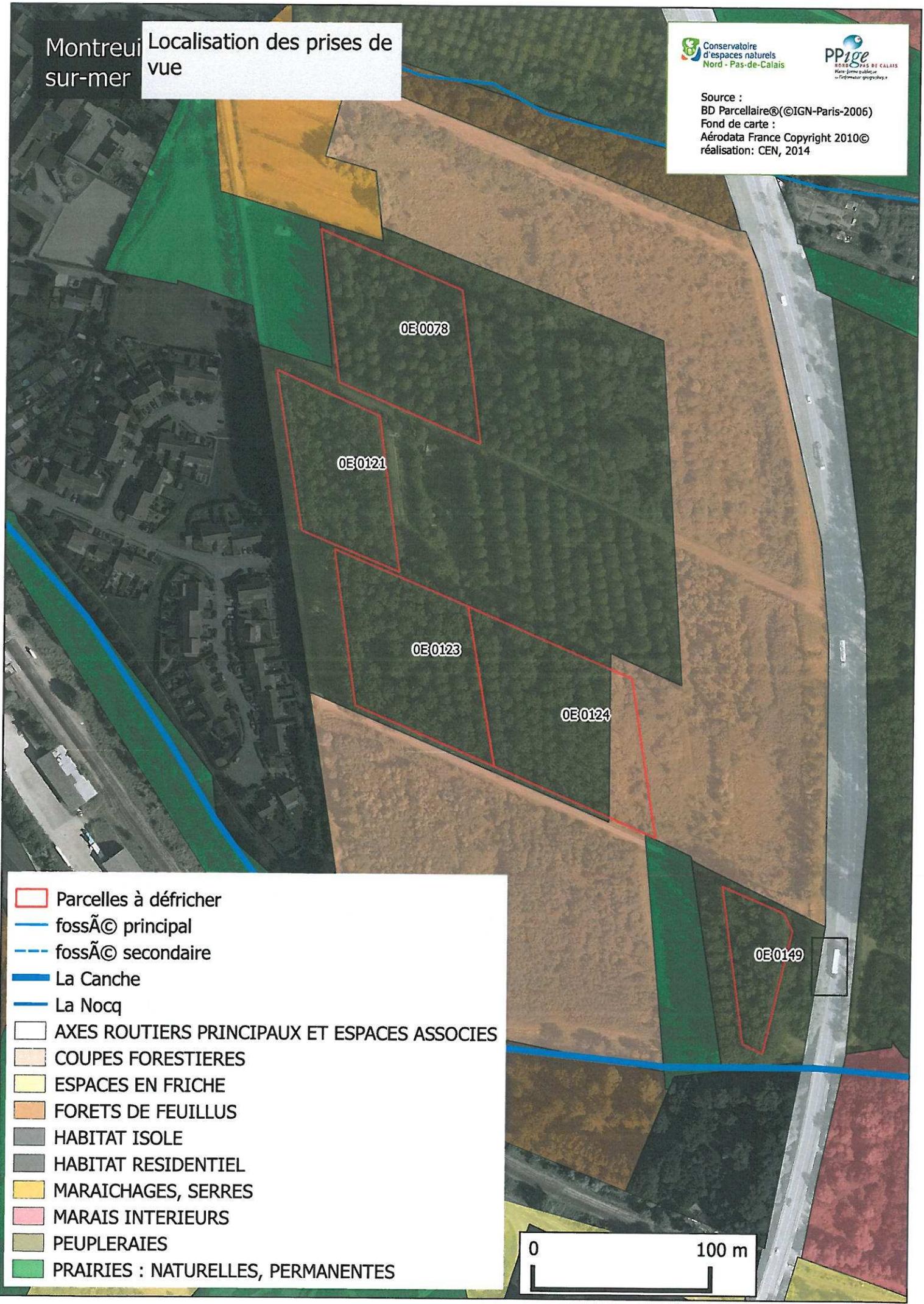
Montreuil  
sur-mer

# Localisation des prises de vue

Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nord - Pas-de-Calais

ppige  
NORD-PAS-DE-CALAIS  
Mars - Jeanne d'Arc  
un informateur géographique

Source :  
BD Parcellaire® (©IGN-Paris-2006)  
Fond de carte :  
Aérodata France Copyright 2010©  
réalisation: CEN, 2014



- Parcelles à défricher
- fossé principal
- fossé secondaire
- La Canche
- La Nocq
- AXES ROUTIERS PRINCIPAUX ET ESPACES ASSOCIES
- COUPES FORESTIERES
- ESPACES EN FRICHE
- FORETS DE FEUILLUS
- HABITAT ISOLE
- HABITAT RESIDENTIEL
- MARAICHAGES, SERRES
- MARAIS INTERIEURS
- PEUPLERAIES
- PRAIRIES : NATURELLES, PERMANENTES

